

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGIA - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 002-320/13/BC

■ Attribution d'une subvention à "l'Office de la Mer Marseille Provence" pour les manifestations 2013 et approbation d'une convention

DIPORSV 13/10053/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente pour la gestion des ports de plaisance. Avec une façade littorale de 24 ports de plaisance représentant près de 8 600 places, elle figure au deuxième rang des pôles de plaisance européens.

L'Office de la Mer « Marseille Provence » est une association « loi 1901 » créée en 1997 et dont les statuts viennent d'être modifiés afin d'intégrer le Club Provence Nautisme.

Cette association regroupe la plupart des acteurs maritimes de l'agglomération marseillaise, notamment des plaisanciers, des sportifs, des scientifiques, des plongeurs, des pêcheurs, des chefs d'entreprises liées à la mer et des passionnés de patrimoine maritime.

Ses missions principales consistent à :

**Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013**

- soutenir et coordonner toutes les initiatives tendant à développer les activités liées à la mer sur le littoral de l'agglomération marseillaise,
- contribuer à la valorisation de ce territoire et de ses acteurs à travers l'organisation de manifestations telles que « Septembre en Mer » ou « Régate en vue ».

L'Office de la Mer constitue une chambre d'écho et une force de proposition au service de la collectivité.

C'est aussi un centre de ressources, ouvert au grand public, destiné à mieux faire connaître la vie maritime et les acteurs locaux.

Par ailleurs, au-delà de ce rassemblement « d'experts maritimes », l'Office de la Mer est un acteur de terrain, fortement impliqué dans le développement des activités nautiques, tout en ayant le souci de la préservation de notre environnement marin.

Les activités de l'Office de la Mer sont conformes à celles que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite voir se développer sur son territoire en matière de valorisation du milieu maritime.

En 2013, l'Office de la Mer souhaite organiser, comme chaque année, les manifestations « Septembre en Mer » et « Régate en vue ». Afin d'assurer la réussite de ces projets, il est proposé de subventionner l'Office de la Mer pour un montant de 20 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions menées par l'association correspondent aux activités que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite voir se développer sur son territoire en matière de valorisation du milieu maritime ;
- L'intérêt de la Communauté Urbaine de valoriser les activités de la plaisance sur son territoire et de promouvoir le potentiel de ses 24 ports ;
- L'intérêt de la Communauté Urbaine de valoriser les activités de la plaisance sur son territoire et de promouvoir le potentiel de ses 24 ports.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
POR 002-320/13/BC

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à l'association « Office de la Mer Marseille Provence».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association « Office de la Mer Marseille Provence».

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout autre document nécessaire à sa bonne exécution.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Ports de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B220 – Nature 6743.

Pour Visa et Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance - Ports de commerce - Aéroport
Et Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013